

Congrès de l'association France-Canada — Le Canada s'explique

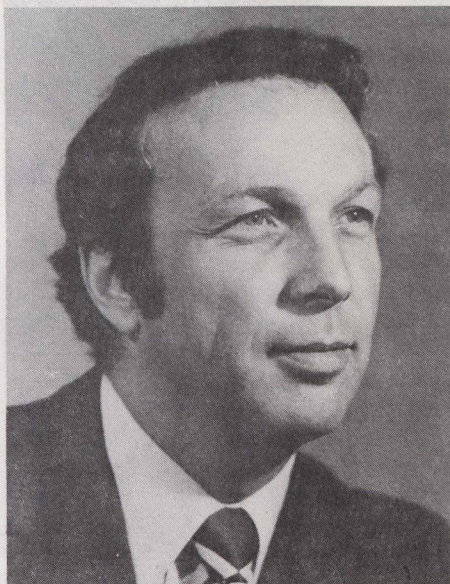
“Le français progresse au Canada grâce aux efforts du gouvernement fédéral mais aussi grâce à sa vitalité propre (et) à la fierté nouvelle qu'éprouvent tous les Canadiens devant cette richesse que leur donne la diversité culturelle de leur pays”, a affirmé M. Jean-Pierre Goyer, envoyé spécial du premier ministre du Canada au trente-huitième congrès de l'association France-Canada qui s'est tenu du 28 avril au 1er mai à Dijon (France).

M. Goyer, qui est ministre des Approvisionnements et Services, ainsi que conseiller du secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour les questions relatives aux pays francophones, s'est attaché, au cours de son discours, à répondre aux arguments le plus souvent invoqués par les tenants de l'indépendance du Québec.

Ainsi, à l'idée que le Québec est “une colonie au sein de la fédération canadienne”, M. Goyer a répondu que “c'est ignorer délibérément les efforts qu'ont faits les Canadiens français qui acquièrent une place de plus en plus large dans toutes les sphères d'activités. C'est aussi ignorer que la province de Québec, comme les autres provinces canadiennes, possède une grande autonomie dans la plupart des secteurs qui affectent directement la population”.

Réfutant ensuite l'argument selon lequel l'indépendance du Québec garantirait l'avenir de la langue et de la culture françaises au Québec, M. Goyer a fait remarquer que “la Constitution lui confère pleine juridiction dans le domaine de l'éducation et lui permet de légiférer dans plusieurs domaines...connexes”. Le ministre a ajouté que de plus en plus d'anglophones parlent le français et que ce mouvement ira en s'accroissant, grâce à la politique fédérale en ce domaine. “Soulignons, a-t-il dit, que les provinces se sont engagées à enseigner le français” et que “en plus de sa politique sur les langues officielles, le gouvernement fédéral s'est efforcé de mettre en place des structures permettant aux créateurs et aux groupes culturels de s'exprimer en toute liberté”.

Abordant le troisième argument, soit le droit du Québec à l'autodétermination et à l'indépendance, M. Goyer a rappelé que si le régime fédéral permet de profiter des avantages économiques et politiques de l'union, sans enlever aux collectivités qui y cohabitent leurs caractères distinctifs, il est de plus “un ferment d'union”:



M. Jean-Pierre Goyer

“Il se crée une identité, une conscience d'appartenance qui transcende à plus ou moins brève échéance le fondement matériel de la première alliance... Cette alliance ne prend forme que si les droits des groupes fondateurs sont protégés, si leur identité culturelle est préservée, si leur autonomie est respectée. C'est cela la véritable autodétermination. C'est en cela que je considère que le Québec s'est déjà “autodéterminé”, en adhérant à la confédération canadienne.

“On vous dira peut-être, a continué le ministre, qu'il ne s'est pas créé au Québec de conscience d'appartenance au Canada et que, par conséquent, l'autodétermination initiale était fictive et que le contrat doit être renégocié... Je vous répondrai d'abord que tous les sondages, jusqu'à maintenant, démentent cette assertion. Si ce sentiment d'appartenance n'existait pas, pourquoi la majorité des Québécois se prononce-t-elle régulièrement en faveur du fédéralisme canadien? C'est précisément parce que la majorité des Québécois ne veut pas couper les ponts, parce que personne ne veut quitter la famille”.

M. Goyer a appuyé ses affirmations sur un sondage effectué par l'Institut québécois d'opinion publique (juin 1977); la question posée sous une forme favorable aux “séparatistes” portait sur la “souveraineté-association”: 28,4 p.c. seulement des Québécois ont répondu positivement alors que 58,3 p.c. se sont déclarés opposés à cette idée. D'autre part, 61,9 p.c.

des jeunes de 18 à 24 ans sont opposés à l'idée de la “souveraineté-association.”

Enfin, M. Goyer a conclu en disant qu'il était conscient que les Québécois désiraient des changements, tout comme d'ailleurs les Canadiens des provinces de l'Ouest ou ceux des Maritimes mais, a conclu M. Goyer “il importe de regarder la réalité en face: les Québécois veulent des changements tout en restant au sein de la Confédération. Changement ne signifie pas rupture”.

Une délégation canadienne de 55 membres venus de six des dix provinces a participé au congrès. Parmi les membres l'on notait la présence de Mme Thérèse Casgrain, sénateur, et le président de la branche canadienne de l'Association, M. Bernard Wilhelm, professeur à l'Université de Regina (Saskatchewan).

A l'issue des débats, l'organisation de stages entre les deux pays a été décidée. Une vingtaine de jeunes Français seront ainsi invités l'été prochain à se rendre au Canada, notamment dans des entreprises agricoles. L'envoi au Canada d'ensembles folkloriques français, de préférence à l'organisation de tournées théâtrales coûteuses limitées à quelques grandes villes, a été mis à l'étude.

A l'occasion du banquet de clôture, M. Adolphe Chauvin, sénateur français, président de l'association France-Canada, a célébré l'unité du Canada et exhorté les Français et les Canadiens à entretenir des relations fraternelles.

Emplois d'été pour étudiants

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Mlle Monique Bégin, a annoncé, le 23 mai qu'elle avait approuvé 210 projets, se montant à \$913 053,61, dans le cadre du Programme d'emplois d'été pour étudiants.

Grâce à ces projets, environ 433 étudiants de tout le Canada obtiendront un emploi d'été auprès des associations de santé et autres groupes bénévoles qui ont obtenu des subventions. Le Programme d'emplois d'été pour étudiants dans le domaine de la santé est une initiative de la Direction générale des programmes de la santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Sur 563 demandes qui ont été reçues, 37 p.c. ont pu être acceptées. Les subventions ont été réparties en fonction de la population et des conditions régionales d'emplois d'été pour étudiants.